

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2023.112

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	20	Pour :	20
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 13 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** M. Francis MUSARD pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

**Absent(s) excusé(s) :** M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Thérèse FOISSAC, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance :** Mme ARMENGAUD.

**Objet de la délibération : ACHAT DE VENTILATEURS : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE TOULOUSE METROPOLE**

**Exposé :**

La Mairie de Toulouse, les villes d'Aucamville, d'Aussonne, de Balma, de Cornebarrieu, de Saint-Jory, de L'Union, de Tournefeuille et de Villeneuve-Tolosane ont décidé d'un commun accord de recourir ensemble à l'achat et à l'installation de brasseurs d'air.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande publique.

La convention constitutive de ce groupement de commandes définit ses modalités de fonctionnement du groupement et désigne la Mairie de Toulouse comme coordonnateur.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2113-6 du Code de la Commande publique,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le projet de convention annexé,

Entendu l'exposé de Mme DREUILHE, Troisième Adjoint, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** d'adhérer au groupement de commandes de Toulouse métropole pour l'achat et l'installation de brasseurs d'air.

**Article 2 :** d'approuver la convention portant création de groupement de commandes n°23VT02 en vue de mutualiser l'achat et l'installation de brasseurs d'air dans les conditions visées par l'article L.2113-6 du Code de la Commande publique.

**Article 3 :** de désigner la Mairie de Toulouse coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

Le Maire,

Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*